



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mars 2024 à
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Jonathan Blais conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale adjointe
Guillaume Cormier, directeur général

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2024-0035 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que
le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 11 mars 2024

**RÉSOLUTION N° 2024-0036
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 5 février 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2024-0037
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2024 : APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 337 531.87 \$ en date du 6 mars 2024.

**RÉSOLUTION N° 2024-0038
LISTE POUR VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES: DÉPÔT ET TRANSMISSION**

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, une liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposée;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte la liste déposée indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cette liste, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au Code municipal.

**RÉSOLUTION N° 2024-0039
VENTE - MAISON MOBILE 1637, 1RE RUE : MANDAT**

CONSIDÉRANT la vente d'une maison mobile située au 1637, 1re Rue;



Séance ordinaire du 11 mars 2024

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que mandat soit donné à M^e Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire afin de préparer l'acte notarié concernant cette vente;

Que le directeur général ou la directrice générale adjointe et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, l'acte notarié et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2024-0040 ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT une demande du Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre pour l'utilisation de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour l'activité « Fier de bien s'exprimer » pour les jeunes de la 3^e à la 6^e année du primaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté son intérêt, afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation de l'activité « Fier de bien s'exprimer » qui se tiendra le 8 mai 2024, organisée par la Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre.

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge du Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2024-0041 DIRECTION GÉNÉRALE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection responsable du recrutement au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent procéder à la signature d'un document d'embauche détaillant les conditions de travail du directeur général;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 11 mars 2024

Que les élus nomment monsieur Guillaume Cormier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, et ce, à compter du 4 mars 2024 selon le contrat établi entre les parties.

Que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document d'embauche à intervenir entre les parties.

**RÉSOLUTION N° 2024-0042
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC - RENOUELEMENT DE
L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une durée d'un (1) an;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Que le conseil municipal autorise monsieur Jeannot Langford, chef aux opérations du Service sécurité incendie, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette entente.

**RÉSOLUTION N° 2024-0043
RÈGLEMENT N° 391 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 298 -
RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Charlotte Cormier et le dépôt du projet de règlement n° 391 lors de la séance du 5 février 2024;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le 1^{er} projet de règlement n°391 « Règlement modifiant le règlement n° 298 - Règlement de zonage» soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2024-0044
RÈGLEMENT N° 392 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 339 RELATIF
AUX USAGES CONDITIONNELS » : ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT**



Séance ordinaire du 11 mars 2024

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Ève Thériault et le dépôt du projet de règlement n° 392 lors de la séance du 5 février 2024;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le 1^{er} projet de règlement n° 392 « Règlement modifiant le règlement n° 339 relatif aux usages conditionnels » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2024-0045 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise l'élaboration et la mise en oeuvre d'un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre transmettra, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

RÉSOLUTION N° 2024-0046 TRANSACTION : AUTORISATION DE SIGNATURE



Séance ordinaire du 11 mars 2024

CONSIDÉRANT les procédures pénales entreprises par la Municipalité contre les propriétaires du 2040 chemin Ternet, soit le lot 5 338 247 du cadastre du Québec, pour un usage non conforme réalisé à plusieurs moments au cours de l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'usage sur ce terrain est maintenant régularisé et, plus particulièrement, que l'entreposage et/ou l'utilisation de roulottes et/ou de minimaisons ne sont plus effectués;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont maintenant d'accord pour signer une transaction afin de maintenir le terrain conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction mettra fin aux procédures judiciaires pénales, sous réserve de l'homologation de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, la transaction intervenue entre les parties.

Qu'à la suite de la signature de cette transaction, que celle-ci puisse être homologuée par la Cour supérieure pour valoir jugement.

RÉSOLUTION N° 2024-0047 ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE : DÉPÔT ET ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la mise à jour du plan municipal de sécurité civile de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit déposée et adoptée par le conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 2024-0048 RÈGLEMENT N° 393 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 289 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Charles Arsenault et le dépôt du projet de règlement n° 393 lors de la séance du 5 février 2024;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 393 « Règlement modifiant le règlement n° 289 - Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable » soit adopté par le conseil.



Séance ordinaire du 11 mars 2024

**RÉSOLUTION N° 2024-0049
REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR CLICSÉQR ENTREPRISE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer un nouveau responsable pour les services électroniques Clic Revenu auprès du ministère de Revenu Québec suite au départ du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), la Municipalité doit s'inscrire au programme ClicSéqr;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que monsieur Guillaume Cormier, directeur général soit un représentant autorisé de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à :

- Signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, etc., en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;

- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de la Municipalité à ClicSéqr- Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte que Revenu Québec communique avec le représentant nommé, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier ou aux fichiers de Revenu Québec.

**RÉSOLUTION N° 2024-0050
REPRÉSENTANT AUTORISÉ PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un représentant auprès de l'Agence du revenu du Canada;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 11 mars 2024

Que monsieur Guillaume Cormier, directeur général soit un représentant autorisé de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois en vigueur et les transferts de documents en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de l'ARC;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'ARC et que vous pouvez accepter.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte que l'ARC communique avec le représentant nommé soit monsieur Guillaume Cormier directeur général, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier ou aux fichiers de l'ARC.

RÉSOLUTION N° 2024-0051 INSTITUTIONS FINANCIÈRES : AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que monsieur Guillaume Cormier, directeur général soit autorisé à signer auprès des institutions financières, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les chèques ou effets bancaires de la Municipalité.

RÉSOLUTION N° 2024-0052 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer par résolution des personnes pour effectuer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers et autres documents reliés à ces transactions;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault



Séance ordinaire du 11 mars 2024

appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur général M. Guillaume Cormier et la directrice générale adjointe Mme Laura Mansbridge à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, toutes les transactions à intervenir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

**RÉSOLUTION N° 2024-0053
RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION : DÉLÉGATION**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le directeur général M. Guillaume Cormier occupe les fonctions de responsable de l'accès à l'information.

**RÉSOLUTION N° 2024-0054
RÈGLEMENT N° 394 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 355 -
RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTEURS D'EAU » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller Charles Arsenault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 394 « Règlement modifiant le règlement n° 355 - Règlement régissant les compteurs d'eau ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2024-0055
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h04.



Séance ordinaire du 11 mars 2024

Havre-Saint-Pierre, le 12 mars 2024

Paul Barriault, maire

Laura Mansbridge, directrice générale
adjointe